

1) Fälschlicherweise als Zuger Stadt- und Amtsrat bezeichnet.

Original, mit Siegel - AH 53, 310-311 - Blatt 311^r leer

134

[1]633 September 27., Weinfeldern

A

SCHREIBEN DES [A.O. AMBASSADOREN HENRI] DUC DE ROHAN AN DIE ZU
BADEN VERSAMMELTEN TAGSATZUNGSGESANDTEN DER XIII ORTE

EA V 2, 775 i

"Je me rendis avan hier 25. de ce mois à midy au Camp de M. le Mar.^{al} [Gustav] Horn, celuy proposay les accommodemens que i'avoys concertez avec vous, lesquels il monstra grandemen approuver, protestan tousiours que la seule necessité du bien de son party lui à fait entreprendre le Siege de Constance En tresmoignage de quoy il a promis à vostre desputé [wohl Hans A n d e r A l l m e n d, den Landvogt im Thurgau gemeint] de bailler vos lettres à ceux qui son dans Constance, Jl vous portera leur responce, non obstance laquelle ledict ... Horn se trouve tousiours dispose d'embrasser les expediens en cette affaire, qui seront le plus au contentemen du corps Helvetique; Cependant il continue Son Siege, [Christian I. von Bayern] le Duc de B i r k e n f e l d l'estant venu ioindre avec son Armee, et le Duc Bernard de [S a c h s e n -] V e i m a r estant aux environs d'Ulme avec la Sienne pour costoyer l'Armee de ... [Johann von] A l d r i n g e n et en cas de besoin se ioindre avec ... Horn. Or pour ce qu'une des occasions des plus pressantes de l'Armemen de[s] ... [V] Cantons Catholiques a esté pour la conservation de M. l'Abbé de S.^t Gal [Pius R e h e r], J'ay demande une declaration authentique dudict ... Horn pour la conservation de lui et de son Pays, de laquelle ie vous envoie coppie; luy ayan envoie le S.^r [Jacques de S t a v a y -] M o l l o n d i n [Secrétaire-Interprète] pour lui en porter l'original; Maintenant que les apprehensions dudict ... Abbé auron subiet de cesser, et que ceux de Constance ont refusé vostre entremise pour leur accomodement, Le plus expedient ce me semble seroit que ... Les Cantons [cath.] retirasse leurs troupes chacun chez Eux, mettans seulement quelques gardes legeres dans le Turgau pour empecher le ravage des piconeurs pour a quoy pourvoir ie trouverois a propos que vous envoyassez des Deputéz à Fraunfeld, à fin que d'un consentement unanime on les establisset, Et Je mande audict ... Abbé qu'il y envoie

un des Siens; Car il est certain que si l'armement dure de part et d'autre, cela n'aportera que de la despence et de l'aigreur parmi les Cantons d'une et d'autre religion, et excitera plustos les Espagnols et Jmperiaux de passer du coste de la Suisse, Mais s'ils vous voyent tous bien unis a maintenir la neutralité de part et d'autre, et à empêcher que de nouvelles troupes n'entrent dans vostre Pays, c'est le seul moyen d'esloigner la guerre de vos quartiers. Car ie vous supplie de croire que les Espagnols qui ne demande qu'une rupture de Vostre union la procureront infailiblement s'ils entrent dans vostre Pays, Ce qui ne peut arriver de la part des Suedois, quelque envie qu'ils en peussent avoir, a cause du respect qu'ils portent a l'alliance du Roy [L u d w i g XIII.] ... lequell ne permettra iamais qu'elle soit ... [violé] par ceux sur les quels il aura quelque pouvoir.

J'ay aussi parlé à ... Horn suivant la priere de M.^{rs} les deputez des Cantons Catholiques¹ touchant les reliques sorties de Constance et tombees entre ses mains surquoy il m'a respondu que soudain qu'il en fust adverti par M. L'Evesque de Constance [Johann VI. von W a l d b u r g - W o l f e g g] il les a faites garder soigneusement, et qu'il ne tenoit qu'a quelque argent que demandoient ses soldats qu'elles ne fussent rendues, Mais que maintenant que lesdicts Cantons Catholiques en faisoient instance pour tesmoigner combien il desire bien vivre avec eux, Jl [l]es a lui mesme achetees de sa bourse, et leur en fait unt[!] present.

Bref ie suis obligé de vous dire que de sa part vous ne recevrez que toute courtoisie, Et n'en aurez desplaisir que celui que vous vous procurerez, J'attendray icy vos resolutions sur ce que dessus, vous suppliant et coniu-rant encore un coup de vouloir bien considerer les consequences de cette affaire ...

Soudain que Vous m'aurez mande vos resolutions Je despecheray vers sa Ma.^{te} pour lui en donner advis, qui ie m'asseure recevra un singulier contentement d'apprendre avec quelle moderation ... vous vous serez conduits en une affaire si importante ...".

1) Einer der Gesandten von Stadt und Amt Zug war B e a t II. Zurlauben.

Kopie, in franz. Sprache - AH 53, 312-313